

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU [RAPPORT](#) DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION, INTITULÉ ÉTUDE PUBLIQUE - BUDGET 2022 ET PDI 2022-2031

En janvier, la Commission permanente sur les finances et l'administration a initié des travaux visant à étudier le budget 2022 et le PDI 2022-2031. Le document intitulé Étude publique - Budget 2022 et PDI 2022-2031 déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 janvier 2022.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente des finances et de l'administration, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des 41 [recommandations](#) émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
1	Adopter les budgets de fonctionnement de 2022 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposés.	Service des finances	Les budgets de fonctionnement 2022 ainsi que les prévisions du PDI 2022-2031 ont été adoptés lors de la séance extraordinaire des conseils, municipal et d'agglomération, des 20 et 21 janvier 2022.
2	Adopter les prévisions d'investissements du PDI 2022-2031 de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) qui lui ont été déposées.	Service des finances	
3	Poursuivre l'optimisation des dépenses de la Ville et de ses services, des organismes paramunicipaux et de la Société de transport de Montréal (STM) en ne ménageant aucun effort pour offrir un service de qualité.	Service des finances	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels L'optimisation des dépenses est un souci constant de l'Administration. La Direction générale en collaboration</p>

			avec l'Administration mettra en place un vaste chantier de révision des activités et des processus de la Ville afin d'offrir au citoyen montréalais le meilleur service au moindre coût et ce, à travers toute l'organisation.
4	<p>Appuyer l'initiative d'organiser, dès cette année, un sommet sur la fiscalité municipale et la diversification des revenus pour explorer diverses modalités innovantes, justes et équitables en vue d'un élargissement de l'assiette fiscale de la Ville.</p> <p>Prospecter, dans une perspective d'optimisation des recettes, un pourcentage minimal des revenus provenant de nouvelles sources diversifiées en fonction des principes écofiscaux.</p>	BRGM, BTER	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels Une première étape, le Forum sur la fiscalité montréalaise, s'est déroulée le 7 novembre. Ce Forum a permis d'établir certains consensus avec des membres de la société civile sur des pistes de diversification des revenus et a jeté les bases pour l'organisation et la tenue du Sommet sur la fiscalité municipale, au printemps 2023. Ce sommet aura pour objectif d'identifier de nouvelles sources de revenus, telles que l'écofiscalité, que Montréal et d'autres municipalités souhaitent implanter. La Ville travaille présentement à l'identification d'un panier de mesures écofiscales qui permettraient à la fois l'optimisation des recettes et des bienfaits environnementaux, tels la réduction des émissions de GES.</p>
5	Développer une stratégie afin d'assurer que la Ville ait la disponibilité financière nécessaire pour investir suffisamment, dans le cadre de son PDI, dans le maintien et le développement d'infrastructures prioritaires.	Service des finances	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels La stratégie de financement des dépenses en immobilisations est établie en fonction du niveau d'endettement et des diverses formes de financement disponibles. Elle vise à maintenir un juste équilibre entre la protection des actifs existants et le développement de nouvelles infrastructures, tant pour répondre aux nouvelles réalités liées aux changements climatiques qu'à l'évolution des besoins de la</p>

			<p>population montréalaise.</p> <p>De plus, des efforts sont constamment déployés auprès des instances gouvernementales afin de bonifier et maintenir à long terme les programmes de subventions auxquels la Ville a recours pour ses infrastructures, notamment celles relatives à la gestion de l'eau et du réseau routier afin de résorber leurs déficits d'entretien respectifs.</p> <p>Rappelons, qu'au-delà des besoins d'investissements et des contraintes budgétaires, la Ville est également tributaire tant de sa propre capacité de réalisation que de celle du marché.</p>
6	Tenir compte des coûts récurrents et réels des budgets des années précédentes pour établir les projections budgétaires de l'année suivante.	Service des finances	<p>État de la recommandation : En continu</p> <p>Commentaires additionnels À travers les comités de budget administratif et politique, la Direction générale et l'Administration tiennent compte des résultats historiques des services dans la détermination des orientations et des enveloppes budgétaires.</p>
7	Présenter les dépenses municipales et d'agglomération associées aux mesures exceptionnelles liées à la Covid-19 dans les bilans financiers de manière à les différencier de celles des activités courantes, en vue d'assurer l'équilibre budgétaire.	Service des finances, SIM	<p>État de la recommandation : Non retenue</p> <p>Commentaires additionnels Cette information ne peut être incluse séparément dans les états financiers standards de la Ville, car la présentation est dictée par les normes du secteur public et par le MAMH. Elle est cependant présente dans la reddition de compte financière pour chacune des années visées. Par ailleurs, le Centre de sécurité civile produira un rapport d'événement, lequel traitera</p>

			tous les aspects de la réponse à la pandémie et pour la durée totale de l'activation du Plan de sécurité civile de l'agglomération de Montréal. Ce rapport sera public et comprendra, entre autres, toutes les dépenses réalisées dans ce contexte pour l'année 2022. La publication de ce rapport est prévue au printemps 2023. Les rapports financiers pour le premier état d'urgence local ainsi que celui pour le deuxième état d'urgence ont été publiés.
8	Mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale afin de travailler avec le Service des finances pour doter la Ville d'un budget sensible au genre, dans une perspective d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+), et de mettre en oeuvre des mesures en ce sens dès 2022: <ul style="list-style-type: none"> • lors des consultations prébudgétaires; • lors de la confection du budget de fonctionnement 2023 et du PDI 2023-2032; • et lors des prochaines présentations des services à la CFA. 	Service des finances, SDIS	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels L'ADS+ est une priorité de l'administration. Les ressources expertes en la matière sont actuellement mobilisées dans la poursuite de son implantation au sein des unités d'affaires. En 2022, une grille d'analyse a été introduite pour les PDI, faisant un arrimage avec les priorités de Montréal 2030 et les engagements en équité et inclusion pour la population dans toute sa diversité afin d'améliorer la situation des personnes vivant des discriminations.</p>
9	Intégrer un budget carbone lors de l'élaboration des prochains budgets de fonctionnement et du PDI des services et le présenter lors des exercices d'étude publique du budget ultérieurs.	Service des finances, BTER	<p>État de la recommandation : À venir.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville présentera en 2023 la version pilote de son budget climat, incluant une première quantification de certaines mesures phares du Plan climat 2020-2030. À terme, le budget climat couvrira l'ensemble des actions visant à réduire les émissions de GES à Montréal. Ce nouvel outil de quantification permettra à la Ville d'identifier d'éventuels écarts</p>

			entre les résultats observés et ses cibles de réduction.
10	Détailler, dans les présentations des budgets de fonctionnement et du PDI, les compétences partagées avec les gouvernements supérieurs pour clarifier la marge de manœuvre dont dispose la Ville.	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation : À venir.</p> <p>Commentaires additionnels Le partage de compétence est un des éléments qui seront analysés dans la démarche de révision des activités que l'Administration met en place. Au terme de cet exercice, les compétences partagées seront clairement identifiées et pourront être reflétées dans la présentation des budgets de fonctionnement et des PDI.</p>
11	Recevoir dans les temps demandés les présentations budgétaires et du PDI de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.	Service du greffe	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Direction générale a été mandatée afin de revoir, avec les services concernés, l'échéancier de dépôt des présentations budgétaires et du PDI à la commission de même que le gabarit de présentation budgétaire.</p>
12	Poursuivre les efforts permettant d'intégrer l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) et la prise en compte des meilleures pratiques en accessibilité universelle dans la planification des projets et l'offre de services de l'ensemble unités municipales	SDIS	<p>État de la recommandation: En continu.</p> <p>Commentaires additionnels Le SDIS a poursuivi, en 2022, l'implantation de l'ADS+ afin d'accroître l'offre de services municipaux inclusifs à la population en formant plus de 500 membres du personnel (25 unités d'affaires) en présentiel et plus de 1284 en ligne. De plus, des plans d'implantation de l'ADS+ sont mis en œuvre au sein de 5 unités d'affaires.</p>

			<p>Le SDIS a mis en place un Chantier sur l'accessibilité universelle, une démarche collective d'amélioration des pratiques et qui se déroule jusqu'en 2024. C'est dans ce cadre qu'un diagnostic organisationnel a été mené de manière à offrir une réponse aux obstacles persistants. Le SDIS a aussi piloté la réalisation d'une vidéo de sensibilisation aux enjeux de capacitisme et d'accessibilité universelle (AU) dans la poursuite du Chantier AU.</p>
--	--	--	--

<p>13</p>	<p>Favoriser un déploiement souple, réactif et équitable sur le territoire montréalais des ressources en fonction des besoins prioritaires en matière de sécurité urbaine, de prévention de la violence commise et subie par les jeunes et d'itinérance.</p>	<p>SDIS, SPVM</p>	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville a mis en place l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) en projet pilote avec 15 intervenants psychosociaux à Ville-Marie et dans le Sud-Ouest. Une extension progressive vers d'autres arrondissements est prévue au cours des prochains mois.</p> <p>En matière de prévention en sécurité urbaine, 4 395 000 \$ ont été investis dans les organismes des 19 arrondissements via le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes et le programme d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Ces fonds ont été répartis entre les arrondissements à partir d'indicateurs.</p> <p>En ce qui concerne la lutte contre l'itinérance, le budget bonifié, totalisant près de 6M\$ a permis de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter de 30% le budget des projets financés dans le cadre du plan d'action 2018-2020; • soutenir 75 projets portant sur les questions de cohabitation et de sensibilisation à l'itinérance dans 15 arrondissements. <p>De son côté, le SPVM collabore avec ses partenaires communautaires et institutionnels afin d'offrir des services adaptés aux clientèles vivant des vulnérabilités. Plusieurs équipes mixtes spécialisées ont été créées selon les besoins prioritaires sur l'ensemble du territoire. Aux neuf conseillers et conseillères en développement communautaire qui</p>
-----------	--	-------------------	--

			<p>œuvrent dans différents postes de quartier, s’est ajoutée, en 2022, une conseillère en développement communautaire aux relations avec les peuples autochtones. De plus, chaque poste de quartier (PDQ) détient au moins un(e) agent(e) sociocommunautaire au sein de son équipe dont le rôle est de développer des relations de partenariat avec les organismes communautaires et les institutions de son quartier.</p> <p>Plusieurs équipes mixtes spécialisées ont été créées selon les besoins prioritaires sur l’ensemble du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Équipe multidisciplinaire d’intervention dans les écoles (EMIE) ● Équipe de concertation communautaire et de rapprochement (ECCR) ● Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) ● Équipe mobile de référence et d’intervention en itinérance (EMRII) ● Équipe métro d’intervention et de concertation (EMIC) ● Patrouilles conjointes autochtones
14	<p>Entreprendre, conformément à la Politique montréalaise pour l’action communautaire, adoptée en 2021, des travaux pour viser une harmonisation et une équité des programmes municipaux de financement des organismes communautaires, qui sont ses partenaires, ainsi que la mise en place de processus qui respectent les pratiques du milieu communautaire.</p>	SDIS	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le SDIS a mis en place le comité de suivi de la politique à l’automne 2021. Celui-ci, formé de représentants du SDIS, des arrondissements et du milieu communautaire, s’est doté d’un plan d’action 2021-2023 qui comprend, entre autres, l’harmonisation des redditions de compte et l’allègement du fardeau administratif. Pour une plus grande transparence et</p>

			<p>équité, une annexe à la politique, mise à jour annuellement, et disponible sur le site de la Ville, présente les programmes de soutien financier en indiquant leurs objectifs, les budgets associés, la fréquence et les références.</p> <p>Le respect des pratiques du milieu communautaire est assuré lors de la mise en place de groupes de travail conjoint ainsi que lors des appels à projets</p>
15	Faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement du Québec dans l'objectif de rehausser significativement l'Entente Ville-MTESS qui vient à échéance en 2023.	SDIS, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Les travaux visant le renouvellement de l'Entente sont amorcés et la Ville y fait des représentations pour une hausse du budget de l'Entente. Des séances de travail entre le MTESS et la Ville ont déjà eu lieu et se poursuivront en 2023.</p>
16	Assurer la mise en place d'un plan qui permettra de rétablir un équilibre dans le financement des organismes communautaires désavantagés.	SDIS	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels L'équité est une grande préoccupation de l'Administration. Elle s'inscrit dans les priorités de Montréal 2030 et, dans ce contexte, des travaux sont menés, en collaboration avec plusieurs services, afin de renforcer l'équité territoriale notamment par l'application d'un indice d'équité des milieux de vie qui permettra de mieux appréhender les inégalités et de cibler davantage les investissements.</p>
17	En appui aux arrondissements, renforcer le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville (11-018), afin que les	SGPI, SUM, BTER et Environnement	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels</p>

	<p>nouvelles constructions soient plus performantes sur le plan énergétique et en matière de gestion des matières résiduelles.</p>		<p>Le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté ses services pour introduire dans le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) des normes d'efficacité énergétique et de gestion des matières résiduelles pour accroître la performance des nouveaux bâtiments de la collectivité . Les travaux sont d'ailleurs en cours pour intégrer les solutions les mieux adaptées au contexte montréalais. Par ailleurs, la Ville déploiera dès 2023 sa feuille de route Vers des bâtiments zéro émission dès 2040, laquelle fait l'objet d'une consultation publique entamée à l'automne 2022.</p> <p>En parallèle, le SGPI a développé, en collaboration avec les unités concernées, un cahier des exigences propriétaires dont certains chapitres traitent des performances énergétiques et de la gestion des matières résiduelles. Ceux-ci portent notamment sur l'aménagement des sites, les composantes architecturales, les aménagements intérieurs et les mesures en énergie et émissions de gaz à effet de serre.</p>
18	<p>Encourager activement l'optimisation du processus des centres de tri et à mettre en place des mesures visant à minimiser l'impact des contaminants pour le papier (verre, plastique souple, etc.), afin de réduire les investissements de fonds publics nécessaires à leurs opérations et d'assurer le respect de l'environnement.</p>	<p>Environnement</p>	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Diverses mesures sont mises en place ou le seront prochainement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Entrée en vigueur du Règlement de bannissement des sacs de plastiques, source de contamination majeure des ballots de papier, en septembre 2022. ● Entrée en vigueur du règlement de bannissement d'articles à usage unique en plastique, en mars 2023. ● Adoption du règlement visant la réduction des

			<p>impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires par l'exigence qu'un article publicitaire puisse seulement être déposé sur une propriété si le résident l'accepte expressément et que les circulaires ne puissent plus être distribuées dans un sac en plastique. L'entrée en vigueur du règlement est planifiée pour mai 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution aux projets pilotes visant l'élargissement de la consigne pour les contenants de boissons de moins de 2 L quelque soit leur nature (2 pilotes pour la Ville de Montréal) en partenariat avec Recyc-Québec. Le déploiement à grande échelle de la consigne élargie est prévu pour novembre 2023. • En lien avec le bannissement des articles à usage unique, préparation d'une campagne de sensibilisation visant la réduction à la source <p>Par ailleurs, notons une amélioration de la performance des opérations au centre de tri des matières recyclables de Lachine, notamment par une structure contractuelle faisant assumer les coûts d'élimination des matières non valorisées au titulaire du contrat.</p>
19	Présenter, dans les faits saillants de la documentation budgétaire, les programmes et initiatives réalisés sur le territoire qui visent la réduction à la source, autant au Service de l'eau que celui de l'environnement, qui ont eu des effets positifs significatifs, notamment sur les coûts associés.	Environnement, Service de l'eau, Service de l'expérience citoyenne et des communications	<p>État de la recommandation: À venir.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif mandate le Service des finances, le Service de l'Environnement ainsi que le Service de l'expérience citoyenne et des communications afin que soient ajoutées ces informations aux faits saillants de la documentation budgétaire des années ultérieures.</p>

20	Soutenir l'occupation transitoire de locaux commerciaux et espaces de bureaux désertés en raison du télétravail consécutif à la pandémie, notamment à des fins communautaires, culturelles, de logement et institutionnel de proximité (ex: CPE).	SDÉ, SDIS, Service de la culture, Service de l'habitation, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Des actions ont été déployées par la Ville. Il y a tout d'abord la création de la subvention pour l'aménagement d'espaces de travail collaboratif au centre-ville. Parmi les acteurs pouvant faire une demande d'aide financière, il y a notamment les entreprises d'économie sociale. Il y a également le financement Créer des ponts, une initiative avec Art Souterrain, qui vise à offrir à des créateurs et des créatrices montréalais.es des espaces de travail et d'échange, dans des locaux commerciaux vacants du centre-ville de Montréal.</p>
21	Mettre en place, à l'instar d'autres villes canadiennes et américaines, des mesures fiscales afin d'inciter les propriétaires d'un bâtiment cité ou figurant sur la liste des «Témoins architecturaux significatifs» d'un arrondissement à réaliser des travaux de restauration, de rénovation ou d'entretien.	Service des finances, SUM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Plusieurs actions et programmes de la ville concourent à l'objectif de protection et de préservation des immeubles architecturalement significatifs. Sur le plan fiscal, la majorité des bâtiments classés sont déchargés de taxes municipales ou en payent très peu, ce qui leur donne une marge de manœuvre appréciable pour rénover. En complément, la Ville a mis sur pied le Programme d'aide à la restauration et à la rénovation des bâtiments patrimoniaux afin de soutenir leur rénovation. Enfin, la Ville finalise actuellement la révision de son règlement sur l'entretien et l'occupation des bâtiments, dont les immeubles patrimoniaux qui sera dévoilée en 2023. La révision de la réglementation a pour objectif d'avoir plus de mordant et ainsi d'encourager la préservation du cadre bâti montréalais.</p>

22	Poursuivre ses représentations auprès des paliers de gouvernement supérieurs visant le financement de cette infrastructure structurante (<i>un anneau de patinage quatre saisons sur le site du parc et de la station de métro Angrignon</i>) et afin d'en devancer la réalisation.	SGPMRS, BRGM	<p>État de la recommandation: À venir.</p> <p>Commentaires additionnels Le SGPMRS prévoit présenter le dossier de financement de l'anneau de glace extérieur réfrigéré de 400 m lors d'un prochain appel de projets pour le soutien des installations sportives et récréatives du gouvernement du Québec dans le 2e quinquennat du PDI 2022-2031 considérant la capacité du service à financer ce projet.</p>
23	Développer une expertise interne afin de faciliter le processus d'accès à l'eau et établir des partenariats avec les autres paliers gouvernementaux afin de réaliser ces projets.	SGPMRS, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le SGPMRS poursuit la mise en œuvre de son programme de réhabilitation des berges, en lien avec les subventions du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Dans le cadre de la réhabilitation des berges, le nouveau parc riverain de Lachine et le parc de la promenade Bellerive feront l'objet d'un réaménagement important dans le prochain PDI et l'accès à l'eau fait partie des orientations d'aménagement visées.</p>
24	Poursuivre et accélérer le dépistage et le remplacement des entrées de services de plomb et mieux communiquer les changements à la population.	Service de l'eau	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le Service de l'eau poursuit la mise en œuvre du plan d'action sur le remplacement des entrées de service en plomb visant à donner accès à une eau potable de qualité à toute la population montréalaise:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accélération du dépistage des entrées d'eau en plomb, avec une fin de programme planifiée en 2025. 2. Accélération du remplacement des entrées d'eau

			<p>en plomb, avec une fin de programme planifiée en 2032</p> <p>3. Publication du Bilan annuel sur le plan d'action des remplacements d'entrées d'eau en plomb</p> <p>4. Campagne régulière de communication massive à tous les occupants et propriétaires de logements ayant une possibilité d'entrée d'eau en plomb</p> <p>5. Mise en place d'un parcours citoyen de communication, dans le but d'uniformiser et optimiser les messages transmis tout au long du projet</p> <p>6. Mise à jour de la carte interactive disponible sur montreal.ca à la fin de l'année 2022 pour intégrer les dépestages et remplacements à jour.</p>
25	<p>Démontrer la compétitivité des prix des travaux de remplacement des entrées de service en plomb réalisés par les entrepreneurs pour le compte de la Ville et qui sont aux frais des propriétaires montréalais, mais également pour les coûts de tous travaux qui sont effectués sur recommandation de la Ville et doivent être assumés par les propriétaires.</p>	Service de l'eau	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville propose une stratégie de lancement d'appels d'offres publics pour maximiser la concurrence (gros et petits contrats, appels d'offres étalés sur une longue période).</p> <p>Pour assurer la compétitivité des prix soumis dans les contrats de remplacement des entrées de service en plomb, une équipe d'estimateurs effectue les estimés de contrôle des projets confiés pour réalisation dont les projet de remplacement ponctuels d'entrées de service en plomb. Les estimations sont effectuées avec des données mises à jour régulièrement afin de refléter le prix du marché au niveau des ressources affectées au travaux et des prix des matériaux. Les soumissions qui sont à plus de 20 % au-delà des estimations sont rejetées. En 2022, les prix soumis par les entrepreneurs spécialisés ont été inférieurs aux</p>

			<p>estimations.</p> <p>Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sont faits également dans les projets intégrés, où il n'y a pas d'enjeu de concurrence, ce qui permet de valider la compétitivité de nos prix unitaires dans nos autres appels d'offres.</p> <p>Des validations du prix de revient par unité sont aussi effectuées afin d'assurer le respect de l'atteinte des objectifs de coûts fixés pour la portion privée dans la planification stratégique soumise en 2019.</p> <p>Le tout a été balisé avec différentes études réalisées entre 2015-2019 afin d'établir les coûts de travaux équivalents dans différentes villes canadiennes et américaines.</p> <p>94% des factures émises n'ont pas fait l'objet de contestation. On peut donc présumer que les propriétaires privés étaient satisfaits de la qualité et du prix des travaux.</p>
26	Faire des représentations auprès des gouvernements supérieurs afin de demander un soutien financier substantiel, sous forme de subvention, au maintien et remplacement des infrastructures des eaux de la Ville pour assurer la pérennité de ses infrastructures.	Service de l'eau, BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville de Montréal poursuit ses représentations autant auprès du gouvernement fédéral que provincial pour la reconduction et la bonification des programmes de soutien financier destinés à maintenir et améliorer ses infrastructures des eaux.</p>
27	Développer une stratégie d'investissement pour assurer le maintien et le rattrapage des	Service de l'eau	<p>État de la recommandation: En cours.</p>

	infrastructures d'eau jusqu'à 2030 minimalement.		<p>Commentaires additionnels Le Service de l'eau déclare annuellement, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ses besoins d'investissements en fonction de l'état des actifs. Le plan d'investissement 10 ans est élaboré en fonction de ces données, et particulièrement celles sur les besoins en maintien et en rattrapage du déficit.</p>
28	Respecter les limites du budget du SPVM et optimiser ses ressources et ses coûts d'opération afin d'assurer un service de police de proximité, un temps de réponse équivalent et un service équitable pour l'ensemble des Montréalais-es de l'agglomération.	Service des finances, SPVM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Des mesures de contrôle sont constamment mises en place par le SPVM .</p> <p>Par ailleurs, la Ville et le ministère de la Sécurité publique ont convenu d'une entente quinquennale de 225 M\$ pour l'ajout d'effectifs policiers afin de renforcer la lutte contre les violences armées.</p> <p>De plus, le SPVM a procédé à la modernisation des codes de temps supplémentaire afin d'avoir un meilleur suivi du temps supplémentaire effectué.</p>
29	Explorer de nouvelles avenues permettant à des employés civils de faire davantage de tâches administratives afin de permettre aux effectifs policiers de se concentrer sur leurs missions premières soit les opérations policières.	SPVM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le SPVM a entamé une analyse de structure dans quelques unités à caractère plus administratif afin de rendre civiles des fonctions policières syndiquées ou cadres.</p> <p>Le déploiement progressif de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) permettra</p>

			de rediriger certaines interventions prises en charge par les policiers vers d'autres acteurs sociaux.
30	Développer une stratégie de gestion des heures supplémentaires permettant de respecter les objectifs initialement déterminés.	SPVM, SRH	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville et le ministère de la Sécurité publique ont convenu d'une entente quinquennale de 225 M\$ pour l'ajout d'effectifs policiers, ce qui devrait avoir une incidence positive sur les heures supplémentaires.</p>
31	Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour réclamer un nouveau pacte fiscal pour le financement du transport en commun aux côtés de l'ARTM afin d'augmenter de façon pérenne le financement dédié au transport en commun pour mettre un terme au déficit structurel et accroître la part modale.	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville continue d'appuyer l'ARTM dans ses demandes de financement auprès du gouvernement du Québec. La Ville poursuit également ses représentations auprès de Québec pour obtenir un financement accru, par exemple lors de la préparation du budget ou la négociation à venir du prochain Pacte fiscal.</p>
32	Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin qu'il finance l'entièreté des coûts associés à l'électrification du réseau en vue d'atteindre les cibles qu'il a lui-même fixées. Également, afin de respecter les délais demandés, raccourcir les délais d'autorisation des subventions.	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le gouvernement a haussé le pourcentage de financement pour l'achat d'autobus électriques. La Ville poursuit ses représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un financement accru destiné à l'électrification des transports et un allègement administratif dans le traitement des demandes.</p>
33	Faire des représentations auprès du gouvernement	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p>

	du Québec afin d'octroyer les aides financières requises pour arrimer l'offre de transport adapté à Montréal aux demandes croissantes.		<p>Commentaires additionnels La Ville continue d'appuyer l'ARTM dans ses demandes de financement auprès du gouvernement du Québec, y compris celui du transport adapté. La Ville poursuit également ses représentations à ce sujet, par exemple lors de la préparation du Budget ou la négociation à venir du prochain Pacte fiscal.</p>
34	Travailler à un partenariat étroit et efficace entre l'ARTM, le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la STM et clarifier les rôles respectifs de façon à promouvoir en haut lieu le transport en commun.	BRGM	<p>État de la recommandation: En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. La Ville, l'ARTM et la STM se rencontrent mensuellement pour identifier les besoins en financement du transport en commun. Ces rencontres incluent le ministère des Transports du Québec, 3 fois par année.</p>
35	Analyser les scénarios permettant un partage plus équitable de la dette de la STM entre la ville de Montréal, l'ARTM et le gouvernement du Québec.	Service des finances, BRGM	<p>État de la recommandation : En cours</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif prend acte de cette recommandation. Un comité de travail a été créé réunissant Ville, STM et ARTM. Différents scénarios sont actuellement à l'étude.</p>
36	Réclamer de l'ARTM de faire un exercice de transparence et de pédagogie pour expliquer le processus du financement du transport en commun et intégrer une présentation du budget de l'ARTM dans le cadre des prochains exercices d'étude du budget de la Commission sur les finances et l'administration.	BRGM, Service des finances	<p>État de la recommandation : À venir.</p> <p>Commentaires additionnels: Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Une demande sera faite auprès de l'ARTM en vue de l'étude des prochains budgets de la Ville. Il faut souligner que les processus budgétaires de</p>

			<p>l'ARTM et des OPTC se font en parallèle avec ceux des municipalités tout en y étant liés. Cela étant dit, selon la gouvernance du transport collectif de la région métropolitaine, la politique de financement de l'ARTM est approuvée par la Communauté métropolitaine de Montréal. Lors du processus budgétaire annuel, l'ARTM adopte ses prévisions budgétaires pour chaque exercice. Ces prévisions budgétaires, qui doivent être conformes à sa politique de financement, sont transmises à la CMM. De plus, l'ARTM transmet et présente, chaque année, pour approbation, son programme d'immobilisations, à la CMM. L'ARTM rend donc des comptes aux instances de la CMM, notamment à son conseil, dont la moitié des membres sont des élus-es de l'agglomération de Montréal.</p>
37	<p>Recevoir dans les temps demandés les documents budgétaires et du PDI de la STM de façon à ce qu'ils soient consciencieusement étudiés en commission.</p>	<p>Direction générale</p>	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif prend acte de cette recommandation et s'engage à exprimer à la STM cette demande de la commission.</p>
38	<p>Réclamer aux partenaires gouvernementaux de débloquer les sommes suffisantes pour rénover le parc immobilier de HLM dans les plus brefs délais, pour financer convenablement la construction de logements sociaux et abordables.</p>	<p>BRGM, Service de l'habitation</p>	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville de Montréal poursuit ses représentations visant à ce qu'un programme gouvernemental dédié soit de nouveau disponible pour la construction, le maintien du parc immobilier de logements sociaux, ainsi que la disponibilité de services de soutien communautaire nécessaires au maintien en logement de personnes vulnérables à faible revenu. Ces représentations se font également de concert avec des partenaires tels</p>

			que la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autres municipalités du Québec. La Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec et du Canada d'être proactifs et d'investir dans le logement social.
39	Poursuivre les efforts afin de développer de nouveaux modèles de financement pour le logement social et abordable.	Service des finances, Service de l'habitation	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels La Ville a mis en place, en 2022, le Chantier Montréal abordable, lequel se déroulera sur dix ans, avec un objectif de 60 000 logements. Il permettra à la Ville d'identifier de nouveaux leviers d'action en matière d'habitation, tout en mettant en place des projets pilotes.</p> <p>Le Chantier se décline en 4 axes d'intervention, dont celui du financement et de la fiscalité. Les solutions envisagées pourront prendre différentes formes dont de nouveaux outils fonciers et financiers ainsi que des programmes d'aide.</p>
40	Travailler en continue à l'amélioration d'une gestion efficace et performante des besoins en équipement et œuvrer à l'équité entre arrondissements via les investissements du PDI du Service du matériel roulant et des ateliers pour faciliter l'accès à des équipements de qualité et en quantité.	SMRA	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Le plan de transformation du SMRA vise à assurer l'équité du PDI entre arrondissements. La nouvelle approche pour l'utilisation du PDI d'acquisition répertorie les besoins des arrondissements pour opérer dans des conditions optimales plutôt que d'allouer un pourcentage du budget PDI à chaque arrondissement et service.</p> <p>Concernant la quantité de véhicules, notons que le</p>

			<p>SMRA, en accord avec les principes de la planification stratégique de Montréal 2030, prône une réduction de consommation des ressources par l'optimisation de l'utilisation de son parc de véhicules. Toujours dans cette optique, le SMRA souhaite offrir une qualité de services équitable et en amélioration continue aux citoyens, peu importe leur milieu de vie.</p>
41	Faciliter le partage d'équipement par le biais d'ententes locales de matériel roulant entre arrondissements.	SMRA	<p>État de la recommandation : En cours.</p> <p>Commentaires additionnels Le partage des équipements est au cœur de la vision du SMRA. Le SMRA privilégie une approche globale, plutôt que locale, répondant ainsi à l'ensemble des besoins des arrondissements et des services. De plus, dans son plan de transformation, le SMRA propose de couvrir l'ensemble des besoins opérationnels par la mise en commun des véhicules pour en partager l'utilisation entre unités clientes. Le SMRA propose également de créer un parc de véhicules et équipements spécialisés partagés entre les arrondissements et les services (mutualisation).</p> <p>La création de parcs d'autopartage est également proposée. Un projet pilote à cet effet est actuellement en cours au site de Brennan.</p>